



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSGOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Boissy St Léger, le 15/04/2022

CONDITIONS GENERALES DE FONCTIONNEMENT CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSGOIS

Les présentes conditions sont consultables en salle d'attente, elles peuvent vous être remises sous un format papier au secrétariat de la clinique ou peuvent être téléchargées à l'adresse suivante : <https://www.cliniqueveterinairegrosbois.fr/wp-content/uploads/2021/09/CGF-2021-2022.pdf>

Tout acte effectué sur un patient dans notre établissement est soumis aux présentes conditions générales de fonctionnement que le client, propriétaire ou détenteur du patient, déclare accepter expressément.

1. APPELATION DE L'ÉTABLISSEMENT DE SOINS :

Notre établissement de soins est classé « Clinique Vétérinaire – Equidés » conformément à l'arrêté du 13 mars 2015 relatif aux établissements de soins vétérinaires et au cahier des charges publié sur le site internet de l'ordre des vétérinaires.

2. HORAIRES D'OUVERTURE ET CONDITION D'ACCUEIL DU PUBLIC

La Clinique Vétérinaire de Grosbois est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h00 à 18h30 et le samedi de 9h00 à 12h00.

Les consultations ont lieu sur rendez-vous toute la journée.

Les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7, 365j/an.

En cas d'urgence, pendant les horaires d'ouverture contactez le secrétariat au 01 45 69 65 39.

En dehors des horaires d'ouverture le numéro des urgences est le 06 21 65 56 64.

3. PERSONNEL DE LA CLINIQUE DE GROSGOIS

Vétérinaires titulaires :

Dr Fabrice ROSSIGNOL, Spécialiste en chirurgie équine, Diplômé ECVS (European College of Veterinary Surgeons)

Dr Aude-Gaëlle HEITZMANN-ZIEGLER, Spécialiste en pathologie locomotrice, DESV, Certifiée ISELP, Personne compétente en radioprotection.

Dr Anne-Sophie MONCELET, DMV

Dr Valérie DENIAU, Spécialiste en médecine interne équine, Dipl. ECEIM (European College of Equine Internal Medicine)

Dr Amélie VITTE-ROSSIGNOL, DMV

Dr Emilie OUACHEE-FLE, DMV, DE d'ophtalmologie

Dr Maëlle FARFAN, DMV

Dr Martin GENTON, DMV

Dr Ariane CAMPOS, DMV, Resident ECVS (European College of Veterinary Surgeons)

Dr Ulrika MAIRE, DMV

Dr Laurianne NICKERS, DMV

Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires :

Johan FAIDHERBE

Pedro ABREU

Filipa VANDAME

Assistants 2021-2022 :

Dr Céline HERBET

Dr Alessandra LANDI

Dr Antonella SPADARO

Dr Zoé VANDAELE

Dr Anastassja ZUCCA



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Personnel administratif :

Nathalie EVEN-MADEC, Assistante de direction
Stefanie SCHNITZLER, Assistante administrative
Sandra LONGIS, Secrétaire Comptable
Pascale MEGE, Secrétaire Comptable
Alexandra AUDRY, Secrétaire
Aurore AOULLIAT, Secrétaire

Personnel d'écurie :

Camille PENAUILLE
Adrian VLAD
Stephan Mirzea

4. PRESTATIONS EFFECTUEES AU SEIN DE LA CLINIQUE VETERINAIRE

- consultations générales de médecine, de pathologie locomotrice, de chirurgie, de néonatalogie, d'ophtalmologie, de gynécologie
- consultations spécialisées en chirurgie, pathologie locomotrice et en médecine interne et sportive
- téléconsultation
- radiographie, échographie, endoscopie, gastroscopie, arthroscopie, laparoscopie
- chirurgie générale, orthopédique, arthroscopique, abdominale, respiratoire, de l'appareil génital, urinaire, chirurgie de l'œil
- anesthésie générale fixe, gazeuse et mixte
- accueil des urgences toute l'année 24/7
- 27 boxes d'hospitalisation + 4 boxes isolés pour chevaux contagieux
- téléconsultation

Matériel disponible :

- Radiologie :

- 1 générateur fixe et 1 capteur plan permettant la réalisation de clichés des régions cervicale et thoracolumbaire en plus des membres.
- 3 générateurs portables, 3 capteurs plans FUJI.

Les appareils et leur utilisation sont conformes aux normes de l'ASN.

- Échographie :

- 1 appareils ALOKA permettant l'échographie musculo-squelettique, abdominale et l'échocardiographie
- 1 appareil ALOKA permettant l'échographie abdominale
- 1 appareil portable GE
- 2 appareils portables EXAGO
- 1 appareil portable ALOKA

- Endoscopie :

- 1 Colonne de vidéo endoscopie FUJI
- 1 vidéo-endoscope STORZ permettant l'endoscopie respiratoire, digestive, et génito-urinaire des chevaux et des poulains
- 1 fibroscope Olympus
- 1 endoscope embarqué Optomed

- analyseur à lactates

- analyseur de biochimie sèche FUJI, analyseur formule sanguine
- analyseur de paramètres de l'inflammation, dosage de la SAA disponible sur place
- Test PCR rapide pour les virus respiratoires et parasites sanguin



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

- analyseur des gaz sanguins disponible au bloc
- matériel de chirurgie compatible avec les opérations chirurgicales que l'établissement de soins assure être en mesure d'effectuer auprès de sa clientèle.
- matériel de chirurgie générale, osseuse et articulaire
- appareil de fluoroscopie
- appareil de thermofusion LIGASURE
- appareil de chirurgie diode laser générale et respiratoire
- laparoscopie : 1 laparoscope STORZ
- ostéosynthèse : kits AO 2,7, 3,5, 4,5, 5,5 mm LCP 5 mm, vis et plaques
- ondes de choc
- laser thérapeutique
- procédé IRAP, PRP
- prélèvement en vue culture de cellules souches

Délivrance de médicaments :

En application avec l'article R. 242-43 du Code de Déontologie Vétérinaire en date du 15 mars 2015, la délivrance d'un médicament n'est que l'aboutissement d'une procédure diagnostique : elle résulte d'une prescription, qui est elle-même la conclusion d'une démarche diagnostique plus ou moins complexe, mais obligatoirement initiée par une consultation comportant a minima un examen clinique de l'animal.

Il ne saurait donc y avoir de délivrance sans prescription, ni prescription sans examen préalable.

Le stock présent est réduit au minimum indispensable pour des raisons pratiques. Tout ce qui n'est pas en stock peut être commandé, et reçu dans un délai moyen de 1 à 4 jours.

5. SURVEILLANCE DES ANIMAUX HOSPITALISES

Le suivi des animaux hospitalisés à la clinique de Grosbois est assuré 24h/24, 7j/7, 365j/an par au minimum un Vétérinaire Diplômé.

Les visites aux animaux hospitalisés auront lieu pendant les horaires d'ouverture de la Clinique Vétérinaire de Grosbois sauf convention particulière.

6. PERMANENCE DES SOINS ET CONTINUITÉ DE SOINS

La permanence, la continuité des soins et les urgences sont assurées 24h/24, 7j/7, 365j/an selon notre système de garde interne.

7. ESPECES PRISES EN CHARGE

Les espèces habituellement traitées dans notre établissement sont uniquement les équidés.

Nous attirons l'attention des propriétaires des chevaux soignés à la Clinique Vétérinaire de Grosbois sur le fait que certains traitements nécessaires pour soigner les pathologies rencontrées par leurs chevaux les rendent impropres à la consommation humaine, parfois à vie. Il est de la responsabilité des propriétaires des chevaux qui souhaitent destiner leurs chevaux à la consommation humaine de vérifier si l'ensemble des traitements que le cheval a reçu pendant son existence le rend propre à la consommation humaine. La Clinique Vétérinaire de Grosbois se dégage de toutes responsabilités si les propriétaires des chevaux enfreignent les règles liées à la consommation humaine de leurs chevaux.

Nous ne disposons pas du matériel et des compétences nécessaires pour assurer les soins aux espèces non citées notamment les ruminants et les petits animaux de compagnie. En cas d'urgence, vous pouvez vous adresser à : Dr CAROZZO, Clinique BRIEVET, 7 rue du noyer st germain, 94440 SANTENY, au 0145694838.

8. RISQUE THERAPEUTIQUE, RISQUE ANESTHESIQUE, RISQUE LIE A LA CONTENTION, CONSENTEMENT ECLAIRE DU CLIENT



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROBBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Tout traitement médicamenteux, toute anesthésie, tout acte chirurgical comporte un risque thérapeutique potentiel dont notre équipe informera le client. Cette information se fera verbalement dans le cadre de la pratique courante ou par écrit sous la forme d'un contrat de soins à la demande de l'une ou de l'autre des parties.

Le comportement dangereux d'un équidé nécessite parfois l'utilisation de moyens de contention pouvant entraîner une blessure de ce dernier et/ou du personnel soignant. Notre équipe informera dans ce cas le client de la nécessité d'utiliser une contention particulière pour des raisons de sécurité. Le client déclare avoir pris connaissance et accepter les risques thérapeutiques et le cas échéant les conditions particulières d'examen sous contention.

9. CONTRAT DE SOINS, CONDITIONS PARTICULIERES

Toute intervention médicale ou chirurgicale qui fera l'objet de conditions particulières non précisées ou non mentionnées sur le présent document donnera lieu à la mise en place d'un contrat de soins. Ce dernier apportera au client les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé. *

* *contrat de soins « type hospitalisation » en Annexe I, « type chirurgie » en Annexe II et « type infiltration » en Annexe III*

10. DECES DE L'ANIMAL

En cas de décès du patient, le corps est transmis pour équarrissage à la société ATEMAX. Une autopsie peut être réalisée sur place ou à l'ENVA d'Alfort. Nous pouvons aussi assurer par l'intermédiaire de la société HORSIA Rue des Sorbiers, 61120 Vimoutiers, l'incinération collective ou individuelle du corps. Toute demande d'incinération devra être signée par le client. Les frais d'enlèvement, d'équarrissage, d'autopsie et/ou d'incinération sont à la charge du client.

11. ADMISSION DES ANIMAUX VISES PAR LA LEGISLATION SUR LES CHIENS DANGEREUX

Les chiens de première et deuxième catégorie sont acceptés dans notre établissement à la condition expresse qu'ils soient muselés, tenus en laisse et présentés par une personne majeure.

12. ADMISSION DES ANIMAUX ERRANTS

Aucun animal errant n'est accepté dans la Clinique Vétérinaire de Grosbois.

13. CONDITIONS TARIFAIRES

L'ensemble de tarifs est disponible sur demande au secrétariat.

Le montant à régler correspond à la somme des prestations médicales, chirurgicales, et des médicaments et autres produits délivrés, il donnera lieu à la production d'une facture détaillée conformément à la législation.

La nature aléatoire de certains actes médicaux ou chirurgicaux rend difficile leur référencement voire même leur chiffrage exact, dans ce cas un devis incluant des paliers financiers sera remis au client, chaque dépassement de paliers devra donner lieu à une nouvelle acceptation du client.

14. MODALITES DE REGLEMENT

La totalité des honoraires devra être acquittée comptant en fin de consultation ou lorsque l'animal est rendu au client. De manière exceptionnelle, un paiement différé peut être accepté selon des modalités convenues entre le gérant et le client. Un acompte est demandé notamment lors d'hospitalisation du patient pour plusieurs jours, ou lors de soins particuliers ou de longue durée.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Un avoir pourra être établi en cas de restitution de médicaments ou aliments non entamés et achetés depuis moins d'un mois.

En cas de non paiement de la facture à échéance il sera dû des pénalités de retard à hauteur de 12% du montant de la facture par an soit 1% du montant de la facture par mois de retard de paiement, auxquels s'ajouteront 40€ au titre de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement.

La Clinique se réserve le droit de poursuivre le débiteur en cas de non-paiement.

15. LITIGES

En cas de litige à caractère déontologique le client peut s'adresser au Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaires aux : Conseil Régional de L'Ordre des Vétérinaires ILE DE FRANCE, 18 Cour Debille, 75011 Paris.

16. RCP

La responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, de huit cent mille euros (800.000 €uros), capital constituant le maximum de la garantie prévue au contrat Responsabilité Civile Professionnelle de la clinique. Pour toute animal de valeur supérieure, il revient au propriétaire ou à son représentant dument mandaté de prévenir la clinique et de prendre toutes dispositions à l'égard de son ou ses assureurs.

AVIVA Assurances, POULNOT, HAGOPIAN & DARBIER
BP 40202
30402 VILLENEUVE AVIGNON CEDEX

17. LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTES », SECRET PROFESSIONNEL

La Clinique Vétérinaire de Grosbois dispose d'un système informatique destiné à faciliter les gestions des dossiers des clients et assurer la facturation des actes, médicaments vétérinaires et autres produits. Dans le cadre du suivi optimisé du patient, certaines de ces données peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ou laboratoires, qui s'engagent à ne les utiliser qu'aux fins concernées.

Les informations qui vous seront demandées font l'objet sauf opposition de votre part d'un enregistrement informatique. Seuls les membres du personnel de la structure ont accès au fichier.

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de l'Etablissement de soins vétérinaires. Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Fabrice ROSSIGNOL Spécialiste en chirurgie équine Dipl. ECVS N° Ordre 13460	Aude-Gaëlle HEITZMANN-ZIEGLER Spécialiste en pathologie locomotrice DESV - Certifiée ISELP - N° Ordre 15731	Anne-Sophie MONCELET DMV - N° Ordre 22637	Valérie DENIAU Spécialiste en médecine interne équine Dipl. ECEIM - N° Ordre 14612
Amélie VITTE-ROSSIGNOL DMV-N° Ordre 21998	Emilie OUACHEE-FLE DE d'ophtalmologie DMV - N° Ordre 21850	Martin GENTON DMV - N° Ordre 26829	Maëlle FARFAN DMV - N° Ordre 26819
Ariane CAMPOS Résident ECVS N° Ordre 35282	Justine BERTHOU DMV N° Ordre 29936	Ulrika MAIRE Résident ECVS N° Ordre 28387	

CONDITIONS GENERALES

1 - CONSENTEMENT ECLAIRÉ ET RESPONSABILITÉS

Toutes prestations, de quelque nature qu'elles soient, fournies par la Clinique Vétérinaire de Grosbois, ne sont pas génératrices de résultats mais seulement d'obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à la condition qu'il soit démontré qu'une faute grave de gardiennage ou dans l'exécution des soins a été commise par elle.

Toute intervention présente des bénéfices mais aussi un risque d'échec, de résultats incomplets ou devant nécessiter des actes complémentaires. J'ai compris qu'un résultat en médecine / en chirurgie n'est jamais garanti d'avance, même avec les techniques les plus fiables.

En cas d'acte chirurgical, l'intervention qui vous est proposée est maîtrisée par une pratique régulière et a été une décision réfléchie. Le rapport entre les bénéfices attendus et les risques encourus est donc en faveur de la chirurgie.

La possibilité de complications bénignes ou graves, de séquelles, de réactions individuelles imprévisibles, d'un aléa thérapeutique, de risques y compris vitaux est une constante de chaque prestation.

J'ai été informé(e) des différentes possibilités thérapeutiques ainsi que des gestes qui vont être pratiqués. J'ai été informé(e) des complications les plus courantes mais j'ai conscience qu'une complication exceptionnelle, voire inconnue est toujours susceptible de se produire.

Je comprends que ce document n'est pas une décharge de responsabilité mais un véritable contrat moral entre le vétérinaire en charge de mon cheval et moi-même, dans un climat de confiance réciproque.

Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, de huit cent mille euros (800.000 Euros).

2 - HONORAIRES ET FRAIS DE PENSION

Les factures devront être réglées sur présentation, au comptant et soldées au départ du cheval.

Seront déduites du montant réclamé les provisions qui auront pu être réglées en cas d'hospitalisation prolongée, hebdomadairement. **Le chèque de caution pourra être présenté à l'encaissement 48 heures après l'envoi d'un courrier recommandé, dans le cas de non-respect des conventions** et, en particulier, dans le cas où le propriétaire ne donnerait pas suite à la facture adressée par courrier, dans le cas fortuit de mort dudit cheval au cours de la période d'hospitalisation. Le prix estimé, indiqué au dos de la présente fiche, n'est fourni qu'à titre purement indicatif et ne comprend, en aucun cas, ni les examens préopératoires nécessaires, ni les frais de toute nature engagés, même si ces frais sont dus à des complications post-chirurgicales. En cas de non paiement de la facture à échéance il sera dû des pénalités de retard à hauteur de 12% du montant de la facture par an soit 1% du montant de la facture par mois de retard de paiement, auxquels s'ajouteront 40€ au titre de l'indemnité forfaitaire de frais de recouvrement.

3-OBLIGATIONS DU PROPRIÉTAIRE

a) Sauf indications contraires ou urgence, les chevaux doivent être remis à la clinique par le propriétaire ou son représentant vaccinés, pansés, désavoinés, pieds déferrés et parés et température prise quotidiennement depuis au moins trois jours.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

b) Le propriétaire (ou son représentant) est tenu, sous sa responsabilité, lors de l'admission, de faire connaître à la personne réceptionnant le cheval, les vices ou manies de celui-ci ainsi que tous les éléments spécifiques permettant à la clinique de manier et d'entretenir sans danger le cheval ;

Si l'une des obligations ci-dessus n'était pas remplie, la clinique se réserve le droit de refuser l'hospitalisation du cheval.

c) Le propriétaire (ou son représentant) est tenu de s'informer des horaires de visite auprès du secrétariat de la clinique, s'il désire voir son cheval.

Il doit également s'enquérir chaque semaine, en cas d'hospitalisation prolongée, de l'état de son cheval et du montant des honoraires qui pourront lui être réclamés soit sous forme de provisions, soit lors de la sortie du cheval. A défaut, le propriétaire est considéré comme ayant donné son accord pour la suite des soins et pour les frais et honoraires correspondants. Aucune réclamation, de quelque nature qu'elle soit, sur le montant desdits honoraires ne saurait donc, a posteriori, être utilement émise dès lors qu'à sa diligence, le propriétaire est susceptible de connaître les sommes qu'il devra finalement régler et les soins correspondants prodigués.

d) Le propriétaire est tenu de suivre rigoureusement les consignes qui lui sont remises lors de la sortie du cheval de la clinique. Tout manquement à l'exécution de ces consignes déchargerait totalement et automatiquement la clinique, ses préposés et les vétérinaires de toute responsabilité, qu'elle qu'en puisse être la cause.

4-INFORMATIONS GÉNÉRALES

Sans que la liste ci-dessous soit exhaustive, l'attention des propriétaires est attirée sur les points suivants :

a) Il est indispensable, pour que l'admission du cheval s'effectue dans de bonnes conditions, que, sauf cas d'urgence ou de force majeure, elle soit précédée d'un appel téléphonique à la clinique pour convenir de la date et de l'heure.

b) Il est conseillé au propriétaire ou à son représentant de s'enquérir du taux de risque que comporte l'intervention chirurgicale que va subir son cheval.

c) Il est rappelé qu'avec ou sans antécédent connus de réaction médicamenteuse, la survenue d'un choc anaphylactique ne peut être exclue lors de toute administration de médicament.

Toutes prestations, de quelque nature qu'elles soient, fournies par la Clinique Vétérinaire de Grosbois, ne sont pas génératrices de résultats mais seulement d'obligation de moyens. En conséquence, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à la condition qu'il soit démontré qu'une faute grave de gardiennage ou dans l'exécution des soins a été commise par elle.

Cette responsabilité, à supposer qu'elle puisse être engagée dans les conditions ci-dessus visées, est, en tout état de cause, limitée à un maximum, tous dommages confondus, de huit cent mille euros (800.000 €uros).



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

ANNEXE I

FICHE D'INFORMATION A DESTINATION DES PROPRIETAIRES AVANT UNE CONSULTATION

Lors de la consultation, votre cheval va subir successivement un examen clinique et une série d'examens complémentaires, au cours desquels il peut être exposé à des risques d'accidents ainsi que son entourage.

Examen dynamique du cheval :

Nous souhaitons examiner votre cheval en filet pour améliorer sa contention. Si vous ne souhaitez pas mettre un filet à votre cheval, vous endossez la responsabilité de sa contention tout au long de l'examen.

Injections :

Pour la réalisation des examens d'imagerie, les chevaux doivent être tranquilisés dans la majorité des cas. Votre cheval recevra donc une ou plusieurs injections. Les risques inhérents à toute injection intra-veineuse sont les réactions locales, les ponctions ou injections artérielles, les hématomes, ou les phlébites. Des réactions paradoxales ou allergiques après l'injections du tranquillisant sont décrites dans de très rares cas. Par ailleurs, l'injection d'un sédatif rend votre cheval positif à un contrôle anti-dopage dans les jours suivants. La survenue d'une inflammation locale ou d'un saignement sont possibles après une injection intra-musculaire.

Réalisation optimale des examens d'imagerie :

Pour une lecture optimale des radiographies de pieds, celle-ci doivent être réalisées sans fers, donc votre cheval devra être déferré par nos soins.

Pour l'échographique, les zones à examiner doivent être préalablement tondues. Dans certains cas rares, des lymphangites et/ou petits boutons passagers peuvent être observés sur les zones tondues des membres dans les jours suivant la consultation.

Veillez nous signaler si vous ne souhaitez pas que votre cheval soit déferré ou tondu.

La visite d'achat :

La visite d'achat ne constitue qu'un examen ponctuel destiné à vous renseigner sur l'existence éventuelle, au jour de la visite, d'anomalies décelables à l'aide des investigations mises en œuvre conformément à votre demande.

Notre conclusion résulte des conditions dans lesquelles s'est déroulée cette expertise de transaction, après recueil des commémoratifs communiqués, à la vue des examens pratiqués et des examens complémentaires demandés.

L'appréciation des éléments de risque pour l'utilisation envisagée est d'ordre statistique et n'apporte pas de garantie formelle sur le futur du cheval. Cet examen ne permet pas de garantir les résultats sportifs du cheval pour l'utilisation future déclarée. Les examens réalisés ne témoignent que de l'état de santé actuel et des risques décelables en vue de son utilisation. L'état de santé et l'intégrité physique futurs de ce cheval dépendront également de son mode de vie et de ses conditions d'utilisation. La matière vivante étant par nature évolutive, la visite d'achat ne garantit pas l'absence de survenance d'affections futures.

Il faut savoir que le mode et l'intensité de l'utilisation, la mise en place ou non d'un suivi médico-sportif, ainsi que des évolutions imprévisibles peuvent modifier ce pronostic.

Examen transrectal :

Cet examen permet notamment la palpation des intestins, l'échographie des articulations lombo-sacrales et sacro-iliaques ainsi que de l'appareil génital et urinaire. Il comporte néanmoins certains risques notamment de lésions de la muqueuse rectale voire de lacération rectale (fréquence 1/20000). En cas d'accident, des soins médicaux voire chirurgicaux sont impératifs. La mort du cheval peut être l'évolution finale de ce type d'accident malgré les soins.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Réalisations d'anesthésies diagnostiques et d'injections thérapeutiques (infiltrations) :

Des anesthésies diagnostiques, nerveuses ou intra-articulaires peuvent être réalisées pour préciser l'origine de la boiterie. Les risques inhérents aux anesthésies tronculaires nerveuses sont des réactions locales et dans de rares cas des infections ou des fractures. Les risques post-injections intra-articulaires ou paravertébrale comprennent des inflammations locales, des arthrites inflammatoires ou septiques (pouvant nécessiter un lavage articulaire), des abcès et la fourbure (lors d'injection des stéroïdes).

Endoscopies respiratoires et gastroscopie :

Ces examens destinés à visualiser les voies respiratoires ou l'estomac à l'aide d'une fibre optique introduite par un naseau, nécessitent une contention appropriée dans un travail et le plus souvent l'usage d'un tord-nez. Des réactions de défenses parfois violentes peuvent survenir. Un saignement de nez assez profus est également une complication possible de ces techniques. La gastroscopie nécessite une mise à la diète préalable et est réalisée systématiquement sous sédation médicamenteuse. De l'air est insufflé dans l'estomac, il est éliminé en partie en fin d'examen puis naturellement par le cheval, mais dans certains cas la conjugaison de la diète et de l'air résiduel peut causer des signes de coliques transitoires lors de la réalimentation.

En présentant son cheval en consultation à la clinique de Grosbois, le propriétaire ou son représentant autorisé reconnaît avoir été informé par cette fiche avoir parfaitement compris et accepté les conditions d'examen et les risques inhérents aux différentes étapes de cet examen.

La limite maximale d'Assurance RCP de la clinique est de 800 000€.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROBBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

ANNEXE II NOTE AUX PROPRIETAIRES HOSPITALISATIONS A LA CLINIQUE DE GROBBOIS

Votre cheval est hospitalisé à la clinique, merci de prendre note des règles suivantes, nécessaires au bon fonctionnement de notre service hospitalier et à la bonne transmission des informations :

VISITES

Les visites aux chevaux hospitalisés sont possibles pendant les horaires d'ouverture de la clinique de 9h à 18h du Lundi au Vendredi et de 9h à 12h le Samedi. Il convient de vous présenter au secrétariat qui vous orientera et préviendra le vétérinaire responsable des hospitalisations de votre présence.

Seuls les propriétaires identifiés lors de l'admission du cheval sont autorisés en visite.

Pour assurer le bon fonctionnement des hôpitaux et le bon déroulement des soins aux chevaux nous vous demandons de limiter la durée de présence à deux heures par jour. Les soins aux chevaux sont réalisés hors des visites.

Pour des raisons de confidentialité nous vous prions lors de vos visites de limiter votre présence au box de votre cheval. Nous ne sommes pas en mesure de répondre à toute question sur les autres animaux hospitalisés.

Sortir votre cheval du box n'est possible que dans quelques cas particuliers, sur avis express du vétérinaire responsable, sous votre entière responsabilité et dans des limites d'espace et de temps à respecter.

COMMUNICATIONS TELEPHONIQUES

Lors de l'entrée de votre cheval il vous est demandé le nom et le numéro de téléphone de la personne à contacter pour les nouvelles et les prises de décisions

Pour les chirurgies programmées, vous serez rappelés le soir de l'intervention par le chirurgien. Cela peut être relativement tard en fin de journée, en fonction du planning des interventions, ne vous en inquiétez pas. Vous serez également rappelés par le responsable des chevaux hospitalisés la veille du départ prévu de votre cheval, pour le confirmer.

Pour les hospitalisations plus prolongées, des nouvelles de l'état de votre cheval vous seront régulièrement communiquées par le vétérinaire responsable des hôpitaux et/ou par le vétérinaire en charge du cas de votre cheval. Vous pouvez également contacter le secrétariat par vous-même pour prendre des nouvelles. *Nous ne sommes cependant en mesure de communiquer des informations qu'à la personne mentionnée comme contact lors de l'entrée du cheval.* Si d'autres personnes de l'entourage du cheval souhaitent avoir des nouvelles elles seront priées de se mettre en contact avec cette dernière.

HOSPITALISATION EN ISOLEMENT

Si l'état de votre cheval le justifie il peut être hospitalisé d'emblée ou transféré ultérieurement en box d'isolement.

Cette mesure est indispensable à la sécurité sanitaire du service hospitalier et n'est pas négociable.

Les visites en service d'isolement sont limitées à 30 min par jour, il ne vous est pas possible de pénétrer dans le box. Merci de vous conformer strictement aux règles d'hygiène qui vous seront précisées par le vétérinaire en charge des hospitalisés.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROSBOS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

ANNEXE III

NOTE D'INFORMATION PREALABLE A LA MISE EN ŒUVRE DE SOINS PAR INFILTRATIONS

Votre cheval nécessite des soins par injections médicamenteuses intra-synoviales ou paravertébrales profondes communément appelées « infiltrations ».

Ce type de soins permet l'administration de médicaments ou de produits à visée diagnostique ou thérapeutique au plus près des sites lésionnels qui affectent votre cheval.

Cette note est destinée à vous informer des principaux risques inhérents à la mise en œuvre des infiltrations que vous m'avez demandé de pratiquer sur votre cheval, préalablement au recueil de votre consentement éclairé.

Risques inhérents à la contention de votre cheval :

- Risques liés à l'injection intra-veineuse de tranquillisants : hématome, thrombophlébite, réaction paradoxale ou réaction allergique, bouchon œsophagien, coliques
- Chute ou traumatisme physique consécutif à des réactions de défenses (après mise en place du tord-nez, prise d'un pli de peau ou d'un membre).

Risques inhérents aux injections intra-synoviales :

- Synovite aseptique (inflammation synoviale stricte ou « flair »)
- Arthrite septique (Développement d'une infection dans l'articulation)
- Ténosynovite septique (Développement d'une infection dans la gaine synoviale qui entoure les tendons)
- Hémorragie
- Inflammation, œdème
- Arthropathies dégénératives, lésions cartilagineuses, calcifications
- Rupture tendineuse
- Fourbure

Risques inhérents aux injections paravertébrales profondes :

- Arthrite septique ou discospondylodiscite septique (développement d'une infection dans le disque intervertébral)
- Abscesses
- Hémorragie, hématomes
- Inflammation, œdème
- Troubles neurologiques

Risques en cas de contrôle anti-dopage :

- Certains médicaments utilisés engendrent un risque de contrôle positif lors des tests effectués dans le cadre des contrôles anti-dopage. En l'état actuel des connaissances scientifiques, il n'est pas possible de prévoir précisément le délai d'élimination des produits administrés lors des infiltrations. Ainsi, le délai éventuellement précisé sur l'ordonnance n'est donné qu'à titre indicatif. Nous vous conseillons de faire procéder à une analyse de dépistage avant tout retour en course ou en compétition.

Toutes causes confondues, la fréquence des risques est rare et concerne moins d'un cheval traité sur 1 000. En particulier, la fréquence des complications de nature infectieuse est évaluée à 4 cas pour 10 000.

A l'inverse, la gravité de certaines complications peut nécessiter une hospitalisation en clinique, des interventions chirurgicales (lavages articulaires) et des soins intensifs coûteux. Dans les cas les plus graves, le pronostic vital du cheval peut être engagé.



CLINIQUE VÉTÉRINAIRE DE GROBBOIS

Domaine de Grosbois - 94470 BOISSY SAINT LÉGER

Tél : + 33 (0) 1 45 69 65 39 - Urgences : + 33 (0) 6 21 65 56 64

www.cliniqueveterinairegrosbois.eu - secretariat@cliniqueveterinairegrosbois.fr

Pour limiter les risques, des consignes strictes doivent être respectées.

CONSIGNES AVANT LA MISE EN ŒUVRE DES INFILTRATIONS :

- Si les soins ne sont pas réalisés en clinique dans un environnement dédié, prévoir de mettre à ma disposition un local propre et au calme
- Vérifier l'absence de tout signe de maladie (*tels que : fièvre, toux, jetage, diarrhée, coliques, lymphangite, œdèmes, anomalies de la peau sur le site à traiter, etc...*)
- Signaler tout problème dont vous avez connaissance.

CONSIGNES APRES LA MISE EN ŒUVRE DES INFILTRATIONS :

- Surveiller attentivement votre cheval au cours des heures suivant les soins mis en œuvre puis régulièrement les jours suivants.
- Me prévenir dans les plus brefs délais lors de toute anomalie telle que : gêne au déplacement, fièvre (> 38°C), œdème, cheval abattu.
- Remettre en mouvement le cheval au cours des jours suivant les soins mis en œuvre selon les consignes de l'ordonnance